

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES ARBITRES



PROCÈS-VERBAL N°21

Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.

Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL. L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel.

Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club. Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141- 4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

Réunion du Mardi 03 mars 2025 à 18h30

Présents : Gérald BETTANCOURT (Président), Claude TELLENE, Claude MICHEL, Bernard GUELHES

Présents en Visio : Mme Nathalie GUELEN, Jérôme FABRE,

Assistent : Adil MOURABIT (CTDA), Bernard ALLIO (CD), Alan VAN MEEL (représentant des arbitres)

- **Félicitations de la CDA**

La CDA adresse ses félicitations à AIT ALI Nabil à l'occasion de la naissance de son enfant.

- **Réponses apportées aux questions relayées par les représentants des arbitres**

Les demandes de copie d'examen sont transmises au CTDA, qui apportera une réponse.

La CDA confirme que les désignations en qualité d'Assistant n°1 ne seront pas honorées par des arbitres centraux et que, dans la mesure du possible, deux arbitres assistants spécifiques ne seront pas désignés sur une même rencontre.

Pour toute question relative à l'UNAF, la CDA invite les arbitres à prendre contact avec son président, Noël RIFFAUD

- **Point à date – Administratif Arbitres**

La CDA fait un point sur les effectifs au 28/02.

A ce jour, l'effectif total est de 235 arbitres, réparti comme suit :

- Arbitres de la fédération : 2
- Jeune Arbitre fédéral : 1
- Arbitre Régional : 21
- Jeune Arbitre de Ligue : 10
- Jeune Arbitre de Ligue Féminine : 3
- Arbitre District : 92
- Arbitre Stagiaire : 12
- Jeune Arbitres District : 45
- Jeune Arbitre Stagiaires : 49
- Arbitre District Futsal : 1

- **Règlement Intérieur**

La CDA met en place un groupe de travail dédié à la révision de son Règlement Intérieur. Cette instance aura pour vocation d'analyser les dispositions actuelles, de proposer les évolutions nécessaires et de construire un cadre réglementaire actualisé et opérationnel pour la saison 2026-2027.

- **Pôle Désignation**

La CDA exprime sa pleine satisfaction quant au travail réalisé par le pôle désignation. Celui-ci a su faire preuve d'une grande capacité d'adaptation, en alignant ses pratiques à la fois sur les exigences du protocole médical fédéral et sur les orientations sportives en vigueur. Par ailleurs, le taux de couverture des rencontres de championnat demeure particulièrement satisfaisant, témoignant d'une efficacité et d'une réactivité remarquable.

- D1 : 100% Couverture
- D2 : 99,9%
- D3 : 99,8%
- D4 : 41,0%
- 19D1 : 99,0%
- 19D2/BRASSAGE : 98,9%

- **Pôle Observation**

La CDA fait état de l'avancement des observations et souligne la qualité du travail réalisé à ce stade.

- D1 : 90%
- D2 : 97,4%
- D3 : 80%
- D4 : 93,3%
- AAD1 : 100%
- AAD2 : 77,8%
- STAGIAIRES : 87,5%

La Commission Départementale d'Arbitrage (CDA) vous informe que, conformément aux dispositions prévues dans notre Règlement Intérieur, un classement sera établi à l'issue de la période d'observations et d'évaluations.

Dans ce cadre, les effectifs cibles pour la saison 2026-2027 sont définis comme suit :

Arbitres centraux

- D 1 : 12 arbitres
- D 2 : 14 arbitres
- D 3 : 20 arbitres
- D 4 : [effectif à préciser]
- D 5 : une éventuelle création de cette catégorie est actuellement à l'étude et fera l'objet d'une communication ultérieure.

Arbitres Assistants

- AAD1 : 7 arbitres assistants
- AAD2 : 8 arbitres assistants
- AAD3 : catégorie en cours de création (effectif cible à déterminer)
-

Concernant les PROMOTIONS :

- Les **MAJORS** de chaque groupe seront automatiquement promus à la division supérieure.

En complément, des promotions supplémentaires pourront être effectuées afin de permettre à la CDA d'atteindre les effectifs cibles fixés pour chaque division, conformément au Règlement Intérieur et aux besoins structurels de la saison 2026-2027.

Concernant les RETROGRADATIONS :

- **1 descente sportive minimale** d'un arbitre par groupe.
-

Auquel s'ajoutera les relégations réglementaires résultant d'un échec aux tests physiques et/ou théoriques.

Cette mesure vise à garantir la cohérence du classement sportif, la dynamique des groupes et le maintien des exigences qualitatives définies par la commission.

- **Pôle Formation / Jeunes**

Quatre sessions de Formation Initiale à l'Arbitrage (FIA) ont été organisées au cours de la saison, permettant la formation d'une quarantaine de stagiaires.

Une session de FIA 100 % féminine a également été mise en place par la Ligue Méditerranée. Deux arbitres vauclusiennes y ont participé, contribuant à la dynamique de féminisation de l'arbitrage sur le territoire.

Dans le cadre du développement de l'arbitrage chez les jeunes, le collège Roumanille a formé 10 jeunes arbitres. L'école Volt d'Avignon a, quant à elle, permis la formation de 2 jeunes arbitres supplémentaires.

Cinq jeunes arbitres ont été présentés à l'examen de Ligue cette année.

Enfin, la mise en place du permis à points fait l'objet de retours globalement positifs. Ce dispositif semble favoriser une meilleure responsabilisation des acteurs et contribuer au respect du cadre réglementaire.

Fin de la Réunion 20h30

Le Président
Gérald BETTANCOURT



La Secrétaire
Nathalie GUELEN

